



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1408 du 11 juillet 2012

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Compte rendu du CTM du 5 juillet 2012	3-8
4. Communiqué fédéral suite à la mobilisation des DIR le 27 juin	9
5. Résultats des élections du 28 juin : CMVRH ; CVRH ; CEDIP	10-11
6. Adjointes administratifs : communiqué CGT – FO – CFDT	12-13
7. Dessinateurs : pétition CGT – FO – CFDT	14-15
8. La lettre de l'OFICT n° 3 – juin 2012	16-20
9. CCAS du 3 juillet 2012	
- déclaration CGT – FSU	21-22
- Motion commune	23
10. Fonction Publique : le changement, c'est pas pour tout de suite	24
11. 4 pages de la CGT – Retraités	25-28
12. A.G. de la M.G.E.T. : Résolution générale adoptée à l'unanimité	29-30
13. Intervention du CCAS à l'A.G. de la M.G.E.T.	31-33



## AGENDA

**Mercredi 11 juillet 2012 :**  
Secrétariat fédéral

**Vendredi 13 juillet 2012 :**  
CHSCTM

**16 juillet 2012 :**  
DRH/Syndicats : Agenda social

**18 juillet 2012 :**  
DRH/Syndicats : Comité de suivi VN

**26 juillet 2012 :**  
UIT-CGT/Ministre des transports

**20 août 2012 :**  
Bureau UGFF-CGT

**22 août 2012 :**  
Secrétariat fédéral

**29 août 2012 :**  
Secrétariat fédéral

**3 septembre 2012 :**  
Bureau UGFF-CGT

**5 septembre 2012 :**  
CE fédérale

**6 septembre 2012 :**  
CE fédérale



## INFOS BREVES



### DISCOURS DE POLITIQUE GENERALE DU PREMIER MINISTRE

#### Des orientations qui nécessitent des moyens

Le discours de politique générale prononcé cet après-midi par le Premier ministre, devant les Députés, marque une nouvelle orientation par rapport à la politique du gouvernement Fillon. Il affiche l'objectif d'un « redressement dans la justice » et ambitionne de conjuguer « justice et efficacité », « justice et compétitivité ».

L'action envisagée est marquée par un volontarisme en matière de « reconquête industrielle ». Dans cette perspective, le Premier ministre évoque la nécessité de « rompre avec la désindustrialisation », d'un « Etat stratège » et d'un « pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ». Il insiste également sur la démocratie sociale et le rôle des représentants des salariés dans les conseils d'administration.



### Union Départementale des Alpes-Maritimes

#### Victoire de la Cgt !

Eclatante victoire de nos camarades des Alpes-Maritimes qui après un bras de fer avec le Maire UMP de Nice, Christian ESTROSI, viennent de le mettre à genoux.

En effet, le Maire de Nice, qui avait la prétention d'expulser la CGT des locaux qu'elle occupait depuis la libération, vient d'être débouté de sa demande.



### AFPA Conférence sociale

A quelques jours de la Conférence sociale qui doit tracer les perspectives des politiques de formation à venir une rencontre sur l'AFPA à l'initiative du ministre a eu lieu le 4 juillet.\*

Les politiques publiques d'emploi et de formation ont besoin de l'outil majeur qu'est l'AFPA. Pour qu'elle soit en mesure d'inscrire son action dans la durée et de faire preuve de la créativité et de l'innovation qu'on peut exiger d'elle il faut lui assurer **sécurité** et **stabilité**.



### Sommet des chefs d'Etat et des gouvernements

#### Investissement et consommation doivent soutenir la croissance

Comme le G20 dix jours avant lui, le Sommet des chefs d'Etat et des gouvernements européens vient de s'achever dans la logique de la politique d'austérité généralisée contenue dans les précédents traités, la stratégie UE 2020 et le pacte Euro plus. La croissance doit être soutenue par une véritable politique basée sur l'investissement et la consommation.



### Les chômeurs paient la crise

#### Revalorisation des allocations chômage de 2 % : insuffisant !

La revalorisation des allocations chômage était à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'UNEDIC, organisme paritaire, le 27 juin 2012.

La CGT demande une revalorisation de 5 % justifiée par 2 % au titre de l'augmentation du coût de la vie et 3 % au titre de rattrapage de perte du pouvoir des dernières années.

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## Comité technique ministériel du 5 juillet 2012



### Déclaration préalable

En préalable, la délégation CGT-FSU au Comité technique ministériel a regretté l'absence de nos deux ministres à ce premier CTM depuis leur nomination. Nous avons rappelé l'attente d'orientations politiques nécessaires (sur le projet le CEREMA, le 10ème programme des Agences de l'Eau, le Schéma national des infrastructures de transport) et, sans répéter nos priorités les plus urgentes présentées au CTM précédent (10 mai 2012), insisté sur l'arrêt effectif de la RGPP et les déclarations de Nicole Bricq, éphémère ministre, d'une stabilisation des structures après des années de réorganisations-désorganisations (voir déclaration liminaire en annexe).

Nous avons renouvelé notre demande d'une réunion organisée par la ministre et son cabinet, avec le secrétaire général et les organisations syndicales de ce CTM sur le schéma des effectifs et recrutements dans les services et établissements publics y compris sur le blocage actuel de recrutement des OPA.

Nous avons relayé la plateforme revendicative des agents des DIR rassemblés à Reims le 27 juin dernier à l'appel de la CGT et dénoncé le climat dégradé de dialogue social dans les établissements publics.

Plus généralement, nous attendons un véritable changement dans le dialogue social dans nos ministères.

### Réponse du secrétaire général des ministères

Après les interventions des autres syndicats, Monsieur Monteils, secrétaire général des ministères et président du CTM, n'a guère apporté de réponse précise. « *Nous sommes au début d'une phase définie par le Premier ministre* », qui passe par la conférence sociale de juillet et les ministres se rendront probablement à la réunion du CTM mi-septembre. La question des effectifs devrait être concertée à ce moment.

Il estime que la coupure du ministère en deux n'aura pas d'incidence majeure et que les évolutions sur la répartition des compétences s'équilibre : le ministère cède la sécurité et l'éducation routière à l'Intérieur mais accueille la direction des pêches et de l'aquaculture auparavant à l'Agriculture. « Il s'agit de véritables transferts d'administration » et des discussions sont entamées mais rien n'est décidé sur les modalités de rattachement, la gestion et l'immobilier.

**Sur le cadrage budgétaire**, il rappelle les orientations générales du Premier ministre : stabilisation globale des effectifs de la Fonction publique avec augmentation des effectifs dans les secteurs prioritaires. Donc une baisse dans les secteurs non prioritaires, dont nous... avec **une toise globale de 2,5 % annuel (2013-2015)** dont l'application doit être discutée avec examen secteur par secteur sur la base de la « *pertinence des missions* ». Après avoir indiqué que, dans les ministères prioritaires, des secteurs peuvent en pas l'être... tout comme il peut y avoir des secteurs prioritaires dans des ministères qui ne le sont pas, il indique qu'**aucun secteur de nos ministères n'est jugé prioritaire !**

A la demande des syndicats de changements effectifs, le secrétaire général se veut rassurant : « *nous ne sommes pas démunis car nous sommes habitués aux réformes... nous savons le faire, quelle que soient les difficultés* » ! Il parle d'un socle (à définir) d'effectifs pour les missions pérennes, de compétence en matière d'accompagnement (formation des agents,..). Bref **en guise de changement il mise surtout sur la continuité.**

Même sans prise de décision précise de la ministre, il estime que :

- **pour les voies navigables**, le transfert à l'établissement public VNF est indiscutable (« mais le cabinet est attentif à la mise en œuvre »)
- **pour le réseau scientifique et technique**, Mme Batho se préoccupe du projet et « nous déboucherons sur des orientations dans les prochains jours. En tout cas, les délais prévus (1<sup>er</sup> janvier 2013 pour la mise en place du CEREMA) devront être allongés ».
- **pour les dossiers statutaires dans les établissements publics**, le secrétaire général rappelle que les lettres de cadrage établissent un parallélisme entre établissements et ministères. « mais un travail au cas par cas doit s'engager »...
- **pour les agents en zone urbaine sensibles (ZUS)**, le sujet a été évoqué avec le cabinet du METL et le secrétaire général annonce qu'on en est toujours à « affiner en fonction du zonage qui pourrait, évoluer ». Une réponse devrait être donnée lors du CTM de septembre.
- **pour les projets de fusion** de corps, les orientations ne sont pas validées...

Au vu de ces réponses, la délégation CGT et FSU intervient : « *Nous préférons miser sur une culture du service public plutôt que sur une culture de la réforme* ». Nous demandons des informations sur les projet d'acte III de la décentralisation (le secrétaire général dit ne pas en savoir plus que ce qui est publié dans la presse). La délégation revient également sur l'action des adjoints administratifs et des dessinateurs, ainsi que sur le dossier ZUS.

Nous soulignons plusieurs aspects : la souffrance au travail qui se développe alors que des suicides se produisent parmi les agents (encore récemment à la DIRIF), la demande d'une réouverture du dossier du NES technique, de l'accès de C en B, de la bonification du service actif, le cas de Mayotte où le statut de corps transitoire laisse des agents en dehors des grilles de catégorie C et sans véritable régime indemnitaire, le lien entre sécurité routière et infrastructures.

## **1 – Procès verbal des CTM du 23 février 2012**

Adopté

## **2 – Projet de décret sur les dérogations aux conditions d'exercice de fonction à bord des navires**

Il s'agit de donner aux DDTM la compétence de déroger aux conditions de qualification.

La CGT conteste ce choix : mieux vaudrait une vision stratégique donnant tout son rôle au niveau (inter-)régional et, dans ce cadre, une mise en œuvre locale.

Vote :            Pour : .....CFDT  
                  Contre : .....CGT, FSU, FO  
                  Abst. : .....UNSA

## **3 – Projet de décret modifiant les coefficient de grade d'ISS des corps techniques**

CGT et FSU relève qu'il s'agit d'une simple régularisation et, dans ces conditions, ne participeront pas au vote. Néanmoins, on constate une évolution pour certains mais rien pour les contrôleurs principaux, des miettes pour les dessinateurs (+ 0,5 sur deux ans) et pour les chefs de subdivision qui ont des responsabilité de catégorie A mais dont le coefficient décroche de celui des ITPE. Une mesure qui complète leur abandon dans le projet de NES en l'absence de reclassement en A.

Vote :            Pour : .....CFDT, UNSA  
                  Contre : .....FO  
                  Refus de vote : .....CGT, FSU

#### 4 – Projet de décret statutaire des assistants d'administration de l'aviation civile

Application du NES aux B administratifs de la DGAC qui ont obtenu un examen professionnel d'accès en B.

CGT et FSU rappellent leur critique du NES (augmentation de la durée de carrière, barrage accru entre les grades) et s'abstiennent pour tenir compte de gains pour des agents aujourd'hui bloqués au dernier échelon.

Vote : Pour : ..... FO, CFDT, UNSA  
Abst. : ..... CGT, FSU

#### 5 – Projet d'arrêté de rattachement des services instructeurs (délivrance des permis bateaux et des titres de navigation)

Pour assurer cette fonction régaliennne par un service de l'Etat, les services instructeurs des SN seront rattachés en l'état aux DDT 59, 69, 67, 31 et à la DRIEA.

CGT et FSU donnent un accord de principe en demandant des précisions sur le cas d'agents n'exerçant que partiellement dans ce domaine. Réponse : ces services sont généralement dédiés et le cas devrait être rare. Ces dossiers seront traités dans le cadre des pré-positionnements en cours.

FO y voit la confirmation du démantèlement des SN qui confirme, bien sûr, son refus du protocole VNF ! La CFDT s'interroge sur le choix de transfert aux DDT et non aux DREAL.

Vote : Pour : ..... CGT, FSU, UNSA  
Contre : ..... FO  
Abst. : ..... CFDT

#### 6 – Projet d'arrêté modifiant la liste des opérations ouvrant droit à la PRS

L'administration propose d'ajouter 4 opérations à la liste de celle ouvrant droit à la prime de restructuration de services (et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint) :

- les restructurations des services de prévention des crues et de l'hydrométrie,
- le transfert des missions GA/Paye d'Outre-mer au PSI de Basse-Normandie,
- le transfert des SN à VNF,
- le transfert des services de police de navigation

La CGT rappelle sa demande d'ajouter le transfert des parcs aux départements qui avait été discuté en groupe d'échanges sans rencontrer d'opposition. Le secrétaire général confirme son accord. Le CTM vote l'amendement CGT et le texte ainsi complété est soumis au vote.

Vote : Pour : ..... CFDT, UNSA  
Contre : ..... FO  
Abst. : ..... CGT, FSU

#### 7 – Projet d'arrêté modifiant les montants de prime de service et de sujétion des officiers de port et officiers de port adjoints

Cette mesure ne concerne que le port de Calais, seul port classé en catégorie A 1.

La CGT constate que seuls 12 agents sont concernés sur les 180 OP-OPa affectés dans l'ensemble des ports décentralisés puisque les agents des autres ports n'auraient aucune augmentation. Elle demande le retrait de ce point de l'ordre du jour du CTM et l'ouverture d'un groupe de travail dans l'intérêt de l'ensemble des OP-OPa.

Refus de toute discussion du secrétaire général.

Vote : Pour : ..... FO, UNSA  
Contre : ..... CGT, FSU  
Abst. : ..... CFDT

## Comité technique ministériel (CTM) du 5 juillet 2012 Déclaration liminaire de la CGT et de la FSU

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers camarades,

C'est aujourd'hui le premier CTM depuis les élections législatives. Nous attendions la présence de nos deux ministres pour cet événement qui aurait pu être une tribune pour exposer aux personnels et à leurs représentants le changement politique qu'elles incarnent.

Les orientations du gouvernement en matière environnementale, énergétique, de transports, logement, aménagement du territoire, maritime, ont besoin d'être explicitées. Nous ne qualifierons pas la politique du précédent gouvernement sur ces domaines, mais ce doit être le changement n'est-ce pas ?..... D'ailleurs quelques sujets initiés par leurs prédécesseurs ou simplement par le calendrier méritent une orientation politique de leur part; en particulier, la réforme du RST avec le projet de création du CEREMA, le contenu du 10ème programme des Agences de l'Eau, la mise en œuvre du Schéma national des infrastructures de transport (SNIT)...

Sans nouvelles orientations, c'est bien naturellement que les services mettent en œuvre celle du gouvernement précédent.

Mais les Ministres sont également les premières responsables du fonctionnement des services, de leurs moyens humains et matériels pour la mise en œuvre de leurs politiques.

Et par conséquent, responsables de la qualité des relations sociales dans notre administration centrale, nos services déconcentrés et tous les établissements publics qui constituent cette « grande administration ». Grande par ses ambitions mais rétrécie par la dégradation continue du rapport missions/moyens, diminuée par l'abandon de l'ingénierie publique : ne serait-elle pas un levier d'action, aujourd'hui, pour le redressement économique espéré ?

Dans ce cadre, Madame Bricq, prédécesseur d'un mois de Madame Batho, nous avait déclaré avoir conscience que ce ministère, certainement plus que d'autres, avait particulièrement souffert de la RGPP et de la RéATE (Réforme de l'administration territoriale de l'Etat) et des réorganisations incessantes subies durant ces dernières années. C'est effectivement une réalité. L'annonce d'une stabilisation des structures a été accueillie avec soulagement.

Mais d'ailleurs, nous disons « ce » ministère alors qu'il n'est plus un mais deux. Le CTM a le droit d'entendre sur le sens politique qui est donné à ce découpage, et sur les évolutions de structures qu'il est susceptible d'induire.

**Mais aujourd'hui, devant ce CTM, pas de ministre !** Et mardi 3 juillet, l'ensemble des représentants élus des personnels au CCAS ont refusé de siéger en constatant la non participation à ce comité de la DRH ou de son adjoint alors que les demandes de moyens supplémentaires pour l'action sociale sont si fortes.

C'est particulièrement dommage de laisser passer cette occasion de rappeler aux services qu'une des priorités du gouvernement est la mise en œuvre d'un dialogue social de qualité à tous les niveaux..... et les dossiers ne manquent pas dans ce ministère. Nous avons pointé les plus urgents dans notre déclaration liminaire au CTM du 10 mai dernier.

**L'arrêt ou non de la RGPP dans les actes, s'avère une question déterminante.**

Ce qu'a rapporté la presse des lettres de cadrage envoyés aux ministres par le Premier ministre sur la préparation du projet de budget 2013 donne un élément de réponse. Nous refusons la baisse

aggravée des effectifs de 2,5 % annuel sur le triennal 2013-2015 ! Quel sens aura dans ce contexte l'une des tables rondes de la Conférence sociale des 9 et 10 juillet sur les services publics, les missions publiques, l'Etat et les collectivités territoriales ?

Si ce gouvernement mise sur une relance de la croissance, comment peut-il sciemment exclure tous ses fonctionnaires du partage de ses fruits ? Est-ce là la justice sociale ? Poursuivrez-vous dans la logique d'un Etat qui se montre plus mauvais employeur que ce qu'il demande aux autres employeurs ? Quels moyens humains et financiers publics nouveaux donneront une suite au bilan d'application sur le terrain des priorités des Grenelle Environnement et Mer attendu de la Conférence Environnementale organisée en septembre prochain ?

Nous demandons avec constance (c'est un rappel !), la tenue urgente d'une réunion par le ministre et son cabinet, le secrétaire général, avec les organisations syndicales de ce CTM sur le sujet du schéma des effectifs et recrutements dans les services et établissements publics y compris sur le blocage actuel du recrutement des OPA.

**La situation dans les DIR :** Environ 250 agents des Directions interdépartementales des routes (DIR) ont répondu à l'appel de la CGT au rassemblement devant le palais des congrès de Reims le 27 juin dernier. Une délégation a été reçue par le sous-préfet qui s'est engagé à faire remonter à la ministre les revendications des personnels, notamment :

- arrêt des privatisations et nationalisation des autoroutes,
- reconquête des missions exploitation, entretien, travaux et ingénierie
- réouverture du cadrage national des DIR
- reconnaissance de la pénibilité et bonification de 25% du service actif
- amélioration de déroulement de carrière pour l'exploitation
- création de parcs dans les DIR
- recrutement d'OPA dans les DIR
- des moyens en personnels administratifs et plus de proximité pour les services supports

L'absence de réponses depuis plus de 6 mois sur nos interrogations sur la fusion des corps des Directeurs et Chargés de recherches de l'Equipement (DR//CR) - une fusion serait programmée avant la fin de l'année ainsi que sur le taux de promotion des CR. Les groupes de travail auxquels les représentants des personnels devraient participer ne sont toujours pas constitués!

**La situation du dialogue social** et des personnels dans les établissements publics du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) est très dégradée :

Du fait de l'incurie de l'administration, depuis plus de 6 mois, les représentants du personnel dans les Conseil d'Administration des Agences de l'Eau, de l'ONCFS et de l'ONEMA siègent de manière irrégulière, provoquant ainsi une instabilité juridique qui pourrait être préjudiciable !!!

A l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, un protocole de dialogue social exclut de fait l'organisation syndicale majoritaire représentant plus de 46% des personnels des discussions relevant obligatoirement du Comité Technique.

Une circulaire, sortie entre les 2 tours des élections présidentielles met en place un pseudo statut pour les contractuels des Parcs Nationaux et de l'Agence des aires marines protégées. Cette circulaire n'a pas fait l'objet de concertation, et nous attendons toujours qu'elle soit examinée par ce CTM. A contrario, c'est le pire des arbitrages qui a été rendu pour les personnels des établissements publics entre les 2 tours de l'élection présidentielle, après 2 ans de blackout complet sur le sujet. Nous demandons fortement que vous vous saisissiez du dossier de la requalification des personnels des corps de l'environnement et de l'extension du quasi statut des personnels des Agences de l'Eau aux personnels contractuels de l'ONEMA, de l'ONCFS et du Conservatoire du littoral.

Enfin sur la situation sociale au Parc National des Cévennes, le mouvement social du 21 juin a conduit le commissaire du gouvernement sur instruction du cabinet de la ministre à nommer un médiateur et qu'apprends-t-on : c'est la directrice adjointe qui va faire la médiation. Mais où va-t-on ? Ce n'est vraiment pas sérieux; attendez-vous un accident grave pour comprendre comment se passe le dialogue avec le directeur du parc des Cévennes.

Ces derniers exemples démontrent que les Comités Techniques communs pour les espaces protégés d'une part et des Etablissements publics de la sphère Eau et Milieu Aquatique d'autre part, que nous réclamons depuis plus de 5 ans sont d'une nécessité absolue !

Enfin, la presse s'est fait écho des nombreux « cadeaux » (forage en Guyane ; dates d'ouverture de la chasse,...) fait aux ennemis de l'environnement par le précédent gouvernement juste avant son départ. Ce sont des méthodes qui n'honorent pas la République, quand dans le même temps les droits des personnels sont négligés.

Pour le dialogue social au MEDDE y compris ses établissements publics, nos attentes de changements sont réelles !!!





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### COMMUNIQUÉ

---

#### **Mobilisation des agents des DIR à Reims le 27 juin 2012**

Ce sont environ 250 agents des Directions interdépartementales des routes (DIR) qui ont répondu à l'appel de la Fédération, du SNPTRI, du SNOA et du SNPTAS au rassemblement devant le palais des congrès de Reims le 27 juin. Une délégation a été reçue par le sous-préfet qui s'est engagé à faire remonter à la ministre les revendications des personnels, notamment :

- arrêt des privatisations et nationalisation des autoroutes
- reconquête des missions exploitation, entretien, travaux et ingénierie
- réouverture du cadrage national des DIR
- reconnaissance de la pénibilité et bonification de 25% du service actif
- amélioration de déroulement de carrière pour l'exploitation
- création de parcs dans les DIR
- recrutement d'OPA dans les DIR
- des moyens en personnels administratifs et plus de proximité pour les services supports

En outre, la CGT a rappelé qu'elle était prête à prendre toute sa place dans les Ateliers du ministère sur la sécurité des agents qui devaient se dérouler les 27 et 28 juin à Reims et que c'est dans ce sens qu'elle avait sollicité une audience.

L'administration a quant à elle prit la responsabilité d'annuler l'évènement ne permettant pas à la CGT d'y présenter ses propositions.

La CGT prendra les dispositions nécessaires quant à la poursuite de la mobilisation en fonction des réponses qu'apportera le ministère.

Montreuil, le 28 juin 2012

Consultez sur le site fédéral, la demande d'audience au ministère et le cahier revendicatif CGT : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article4304>

# ELECTIONS du 28 juin 2012

## CMVRH - CVRH - CEDIP



**Nos votes donnent de la force à nos actions**

**Nos votes donnent de la force à la CGT**

La CGT tient dans un tout premier temps à remercier les électrices et les électeurs qui lui ont accordé leur confiance. Elle souligne la forte participation, en moyenne 90%.

Elle remercie aussi les candidat(e)s nationaux et locaux qui se sont investis dans ces scrutins. Sans leur participation active dans la préparation de ces élections, les résultats atteints collectivement ne seraient pas aussi favorables à la CGT. Effectivement la CGT est la première organisation de proximité avec ses douze élu(e)s dans neuf entités.

La CGT était la seule organisation à déposer une liste où chaque service était représenté.

Au niveau national (CMVRH), les agents des CVRH/CEDIP lui ont confié la responsabilité de les représenter. La traduction des voix en sièges conduit à ce que la CGT ait trois représentantes titulaires et trois suppléants.

Grâce à son maillage sur le territoire, la CGT confirme qu'elle est une organisation de proximité au plus près des agents. Le travail collectif engagé lors de la campagne électorale, donnant la parole à chacune et chacun d'entre nous, portant nos revendications, va s'affirmer se développer.

- avec la CGT, nous revendiquons :
  - l'emploi avec le maintien des effectifs
  - un traitement égalitaire, notamment en termes de régime indemnitaire
  - de bonnes conditions de travail
  - le droit à la mobilité
  - la garantie d'avoir un réel déroulement de carrière (promotion, comité domaine RH)
  - la mise en place d'un véritable plan de formation du service.

Le CMVRH (CVRH/CEDIP) constitue un service nouveau, rattaché à la DRH. La CGT s'emploie dès aujourd'hui à défendre vos intérêts. Elle a déjà sollicité le Directeur, pour que les organisations au niveau national soient consultées pour les propositions de promotions. La CGT soulignant que certains services se sont exemptés de ces consultations, et que même si les structures de concertation locales n'étaient pas encore créées, la représentativité du CTM aurait du être déclinées dans chaque entité.

Le nouveau périmètre des structures n'a pas influé sur la représentativité de la CGT. Voire dans un ou deux services elle a été confortée et augmentée.

Afin de créer un réseau toujours plus efficace, la CGT communiquera le nom des élus dès que ceux-ci auront été désignés.

Services	Nombre de sièges en 2010	Nombre de sièges en 2012
Aix en Provence	1	1
Arras	0	1
Clermont-Ferrand	0	0
Mâcon	1	1
Nancy	1	1
Nantes	2	2
Paris	0	0
Rouen	1	1
Toulouse	2	1
Tours	1	1
Cedip	3	3

Avec la CGT, nous disons oui à un service public de qualité répondant aux besoins des citoyens, des collectivités.

Avec la CGT, nous disons oui à la reconnaissance des agents assurent ces missions





## COMMUNIQUE INTERSYNDICAL CGT FO CFDT

### LES FAUSSES « BONNES NOUVELLES » DE L'ADMINISTRATION !!!

Pour l'échelon spécial l'administration annonce un **ratio de 40%** (calculé sur l'assiette des AAP1 remplissant les conditions statutaires au 31/12/2011 : soit 576 AAP1) ce qui se traduit par **237 possibilités d'accès au 8<sup>ème</sup> échelon** au titre de l'année 2012 **sur 969 AAP1 remplissant les conditions statutaires au 31/12/2012**, soit un **taux réel d'environ 25%** ...  
Pour 2013, le ratio octroyé est de 35 % et pour 2014, de 30 % !!!

**Rappel : les adjoints administratifs revendiquent un passage automatique au 8<sup>ème</sup> échelon dès que les conditions d'ancienneté au 7<sup>ème</sup> échelon sont remplies.**

### ► LE COMPTE N'Y EST PAS !!!

Suite à notre demande d'audience auprès de la ministre, Monsieur Davies adjoint à la DRH, **mandaté par le Cabinet**, a proposé aux représentants du personnel de les recevoir.  
Cette invitation tardive (courriel du 20 juin à 15h30) confirme l'inquiétude de l'Administration face à la détermination et la mobilisation des adjoints administratifs.  
Les organisations syndicales soucieuses de la qualité du dialogue social ont répondu à cette proposition. L'entrevue a été programmée à 14 H 15 le 21 juin retardant ainsi la tenue de la CAP.  
De nombreux agents de l'Administration Centrale et d'Île-de-France (plus de 150) se sont rassemblés spontanément pour soutenir les représentants à la CAP auxquels **l'administration devait annoncer de « bonnes nouvelles » et « entendre » les revendications des adjoints administratifs.**  
Nous avons imposé à la DRH la présence de tous les représentants à la CAP nationale, soutenus par les syndicats nationaux et les fédérations.

### De qui se moque-t-on ?

Après l'annonce des baisses des taux de promotions à la Pré CAP du 14 mars, la déclaration et le **boycott** de la CAP du 3 avril, la **mobilisation** d'adjoints administratifs d'AC et d'Île-de-France venus exprimer leur **colère** à la CAP « reconvoquée » le 18 avril (**déclaration intersyndicale** lue en présence des adjoints mobilisés), le **groupe de travail du 25 mai** qui n'a pas changé la position des organisations syndicales, le **courrier à la ministre**, **l'appel à une mobilisation de plus grande ampleur** si les revendications des adjoints administratifs n'étaient pas prises en compte...

### L'administration reste sourde et aveugle !!!

Les débats ont été houleux et nous n'avons pu que constater l'absence de mandat de nos interlocuteurs. Aucune réponse n'a été apportée aux revendications.

#### **Pour la tenue de la CAP nous avons arraché 3 engagements à l'Administration :**

- traiter en priorité les retraits identifiés jusqu'au 30 juin 2013
- traiter les carrières longues selon le décret en cours (Conseil des ministres du 13 juin)
- traiter les agents écartés par les services remplissant les critères.

Après 2 heures d'échanges acharnés, la CAP a enfin pu se tenir. Elle s'est déroulée dans un climat tendu et s'est achevée à 20 H.



***Les représentants du personnel remercient les adjoints administratifs qui se sont mobilisés massivement et leur ont apporté leur soutien.***

Il est clair que la DRH n'est pas le bon interlocuteur pour apporter des réponses aux revendications des adjoints administratifs.

**L'action se poursuit** donc par une nouvelle demande d'audience à la ministre et un courrier portant les revendications des adjoints administratifs à la ministre de la Fonction Publique et à celle des Droits des Femmes.

Il est toujours nécessaire :

- de **montrer la détermination** des adjoints administratifs
- de **poursuivre la mobilisation sur l'ensemble des revendications** pour obtenir de réels déroulements de carrière

**Continuons à signer et à faire signer la pétition !**

Si des mesures d'urgence ne sont pas prises d'ici la rentrée de septembre et si des avancées significatives pour le dossier des adjoints administratifs ne sont pas planifiées,

préparons-nous à un grand rassemblement fin septembre afin de porter les revendications auprès des ministres concernés (MEDDE et Fonction Publique) !

**Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu**

Nous donnons rendez-vous aux adjoints administratifs dans nos prochains communiqués.

Les élu-e-es CGT, FO et CFDT





## PETITION DESSINATEURS

### LETTRE OUVERTE DES DESSINATEURS CATEGORIE C A MADAME LA MINISTRE

En 1997, le rapport "Desbazeilles", estimait déjà que la moitié des dessinateurs assurait des tâches de techniciens supérieurs. Le ministre avait promis un recrutement exceptionnel de 1500 postes et ce n'est finalement que 600 postes qui ont été attribués.

Parallèlement en 2000, les dessinateurs des Finances ont accédé à la catégorie B sur la base d'une reconnaissance de leur savoir faire et de leurs compétences.

En 2011, les dessinateurs de la ville de Paris, ont obtenu cette reconnaissance et sont dans l'attente du décret les intégrant à la catégorie B.

**Nous exigeons la réouverture immédiate du chantier sur l'avenir du corps des dessinateurs débouchant sur la réforme statutaire et indemnitaire, dans le cadre du Nouvel Espace Statutaire des B techniques du ministère, afin que nous ne soyons pas encore les oubliés du MEDDE.**

#### Une rémunération en chute libre !

Comme l'ensemble des catégories C, les dessinateurs subissent le tassement de leur grille de salaire, près de la moitié des échelons du corps sont quasiment au niveau du SMIC. 295 dessinateurs du 1er niveau de grade en sont les victimes et devront patienter pour certains, jusqu'à 8 ans, avant de pouvoir bénéficier d'une amélioration indiciaire d'à peine 8 points.

Comme pour les adjoints administratifs, les dessinateurs sont éligibles pour le 8ème échelon avec un taux de promotions restreint qui lèse bon nombre d'entre eux, surtout ceux qui partent à la retraite en 2012.

**Nous exigeons le passage automatique au 8ème échelon pour tous les dessinateurs, Chefs de Groupe de 1ère classe (DCG1) remplissant les conditions d'ancienneté. Le 8ème échelon doit être un échelon de déroulement de carrière linéaire.**

#### Un corps sacrifié sur l'autel des mesures catégorielles !

Les dessinateurs sont victimes de la volonté de l'administration de créer un corps fusionné de B techniques à moindre coût. Leur régime indemnitaire a été bloqué par l'administration, ne leur

accordant que des miettes, afin de laisser leur coefficient d'ISS en deçà de celui envisagé pour le premier niveau de grade du corps de B technique du nouvel espace statutaire (10 points).

Les mesures catégorielles sont donc encore une fois très décevantes pour les dessinateurs. Elles creusent un fossé indemnitaire avec l'ensemble des agents de la catégorie C. Aujourd'hui cet écart peut atteindre 1000 à 2000 euros.

Les dessinateurs sont sur des postes dans de multiples services, notamment en DDI, où, ils restent très nombreux. Au titre de l'égalité de traitement, nous exigeons le rattrapage du montant de leur régime indemnitaire sur ceux des adjoints administratifs et techniques du MEDDE et du MAA, qui occupent des postes comparables.

**Nous exigeons une revalorisation de l'ISS significative pour 2013.**

**Des taux promus/promouvables inacceptables !**

Les taux de promus/promouvables sont restés figés depuis la dernière décentralisation de 2004 et aujourd'hui, ils ne permettent plus un déroulement acceptable de carrière. Ces taux sous-dimensionnés freinent l'évolution normale qui constitue une des seules possibilités d'augmenter légèrement la rémunération des dessinateurs. Non seulement cela crée un retard important de promotions sur le grade de Dessinateur Chef de Groupe de 1ère classe, mais une année sur deux, le nombre de postes est tellement réduit qu'il ne permet pas de promouvoir les agents classés en tête de listes dans tous les services.

De même, les promotions sur liste d'aptitude à TSE sont si peu nombreuses qu'elles représentent aujourd'hui à peine 2% des effectifs, experts techniques compris. C'est inadmissible au regard des fonctions exercées par la quasi totalité des dessinateurs du ministère ; le recrutement dans le corps des TSE est très insuffisant, alors que vous avez à disposition le vivier nécessaire parmi le corps des dessinateurs.

**Nous exigeons immédiatement une révision des taux de promus/promouvables de 40% pour le grade de DCG2 et de 50% pour le grade de DCG1.**

**Nous exigeons des transformations massives d'emplois, au moins à hauteur de 1500 postes, permettant la reconnaissance des compétences exercées et des qualifications ! Nous vous rappelons que de très nombreux techniciens vont partir en retraite après la mise en place du NES.**

**Les dessinatrices et dessinateurs en ont assez de toutes ces injustices qu'ils subissent depuis plus de 15 ans maintenant !**

**Je SIGNE la pétition : <http://www.petition-dessinateurs.eu/>**

Pour tous renseignements, contactez-nous : [infos@petition-dessinateurs.eu](mailto:infos@petition-dessinateurs.eu)

## **EDITORIAL** – Pierre Thomas, Secrétaire Général de l'OFICT

### CONSTRUIRE DU CHANGEMENT CONCRET MAINTENANT POUR LES CADRES ET TECHNICIENS AUSSI

La CGT avait appelé à ne pas réélire le précédent président ; la défaite de celui-ci lève un obstacle à l'expression des revendications. Beaucoup reste à faire pour que la revalorisation du travail et du service public soient réellement au centre des décisions permettant de sortir de la crise. Le faible niveau annoncé de revalorisation du SMIC n'est pas un bon signal. Le chantier de sortie de crise doit pourtant être engagé.

L'UGICT-CGT, en déposant des CV de jeunes diplômés à l'Assemblée Nationale le 26 juin, au cours d'un rassemblement avec l'UNEF, en proposant une loi-cadre pour la jeunesse, agit pour améliorer effectivement l'emploi des jeunes diplômés, pour refuser le sacrifice aux marchés financiers des talents indispensables pour sortir de la crise. Il s'agit, aussi, des vacataires et CDD, mais aussi des non-recrutés qui « bouchent les trous » et qui manquent à nos côtés dans les services.

L'OFICT, en mettant en œuvre la campagne « **Temps et Charges de travail : Faisons les comptes** », pose clairement le fait que le travail des cadres et des professions techniques n'est pas sans limite, n'est pas destiné à pallier les baisses d'effectifs. Nous affirmons que l'efficacité du service public passe par la reconnaissance de notre travail. Les premières signatures de la pétition, les débats, les consultations remplies confirment l'intérêt de la démarche. Cette campagne se poursuivra tout l'été, avec l'objectif d'obtenir à l'automne une discussion avec le ministère pour des avancées concrètes sur ce terrain. La construction d'un réseau de « référents » pour animer le débat et les initiatives concernant les ingénieurs, cadres et techniciens dans les services fait de premiers pas encourageants.

L'OFICT va donc poursuivre sa démarche pour contribuer à la mise en mouvement des ingénieurs, cadres et techniciens, de tous les corps, avec tous les syndicats de la fédération. De quoi s'engager aussi sur le terrain de la syndicalisation large de nos catégories.

## **SOMMAIRE**

↪ **L'EVALUATION EN DDI**  
**Objectifs à redéfinir !**

↪ **CAMPAGNE « TEMPS ET CHARGES DE TRAVAIL »**  
**Une initiative bien accueillie !**

↪ **LA PFR EPINGLEE DANS UN RAPPORT DU CGEDD**

## **CALENDRIER**

↪ **Tous les jeudis** : Permanence téléphonique pour la campagne « Temps et Charges de travail »

↪ **Vendredi 29 juin** : collectif Attaché-e-s CGT

↪ **lundi 02 juillet** : réunion ministère sur recrutements TSDD (sous réserve de report)

↪ **04 juillet** : DRH/OS Déprécarisation au MEDDE

↪ **05 juillet** : CT Central des DDI

↪ **05 juillet** : CTM

↪ **10 juillet** : Groupe d'échanges MEDDE

↪ **11 juillet** : CEREMA : Comité de suivi



# L'EVALUATION EN DDI

## Objectifs à redéfinir !

Alors que l'entretien d'évaluation, introduit en 2002 dans la Fonction Publique en remplacement de la notation, a été généralisé par la loi mobilité en 2009, celui-ci est à l'heure actuelle considéré comme un passage obligé, un moment formel. On est loin d'un « moment privilégié » (tel qu'il est présenté dans le guide de l'évaluation en DDI), qui laisserait la place à un échange sur les situations de travail, sur les moyens donnés à l'agent pour faire son travail, sur les perspectives d'évolution professionnelles, sur les temps et charges de travail (qui ne cessent d'augmenter dans le contexte de réorganisations continues des services et de suppression de postes). Le volet formation existe mais est peu suivi d'effets.

Les modèles de compte-rendu ne laissent **pas de marges de manœuvre aux évaluateurs** et conduisent à faire rentrer les agents dans des « cases » : plus de 50 cases à cocher dans le modèle d'entretien des DDI (et l'introduction d'une comparaison entre les « compétences requises » et les « compétences mises en œuvre ») !

Dans les faits, certains évaluateurs limitent l'entretien à la rédaction du compte-rendu, quand celui-ci n'est pas rédigé par avance ! L'évaluateur n'est d'ailleurs pas forcément au fait des activités de l'agent et n'est pas toujours formé à l'entretien, par exemple lorsqu'il s'agit d'un premier poste en situation d'encadrement voire d'un premier poste en sortie d'école. **L'entretien ne permet donc pas la reconnaissance du travail** qu'attendent légitimement les personnels.

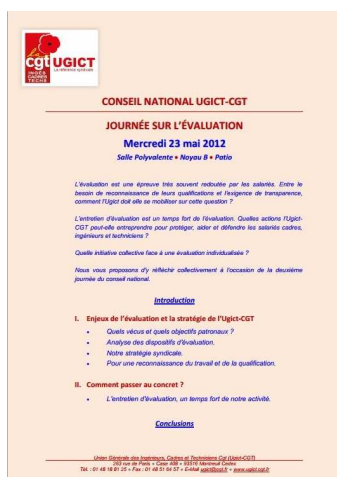
L'évaluation du **travail collectif** n'est pas non plus à l'ordre du jour alors que le guide de l'entretien d'évaluation en DDI préconisait une réunion de la direction avec l'ensemble des évaluateurs et une réunion par service pour donner les objectifs du service et ainsi donner le contexte général à chaque agent évalué. A l'inverse, le lien entre PFR et entretien contribue à **l'individualisation** et à la destruction des collectifs de travail.

Autre sujet d'inquiétude : **l'évaluation du « savoir-être » se développe** (à quand l'introduction de critères comportementaux ?) : si l'évaluation des « qualités relationnelles » ne faisait l'objet que d'une seule « croix » dans le modèle précédent, le nouveau modèle de compte-rendu d'entretien y consacre tout un tableau !

Mais reste en suspens la question de l'objectivité de l'évaluation de ces « qualités relationnelles » : par exemple l'évaluation du « sens des relations humaines » équivaut pour certains évaluateurs à l'évaluation de la relation chef-agent.

*Texte de référence  
Décret n° 2007-1365 du  
17 septembre 2007*

QUALITES RELATIONNELLES	expert	maîtrise	pratique	initié	non requis	APPRECIATION (le cas échéant)
Sens des relations humaines						
Capacité d'adaptation						
Autonomie						
Rigueur dans l'exécution des tâches						
Capacité d'initiative						
Réactivité						
Autres (à préciser en fonction du poste par le supérieur hiérar- chique direct)						



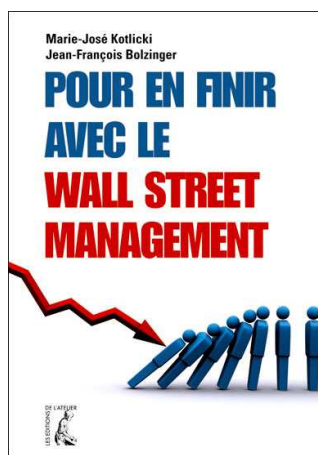
Le 23 mai 2012, dans le cadre de son Conseil National, l'UGICT a débattu des questions soulevées par l'évaluation. Une approche interprofessionnelle s'avère très enrichissante car les questions posées par l'évaluation au sein du ministère se retrouvent également dans les autres branches professionnelles.

Construire une alternative au système imposé actuellement par nos directions, pousser les employeurs à parler du travail et imposer une expression du collectif du travail est de plus en plus une nécessité pour donner du sens à notre travail.

Retrouver notre travail sur le management sur le site de l'UGICT-CGT : [http://www.ugict.cgt.fr/rubrique management](http://www.ugict.cgt.fr/rubrique%20management)

***A lire : Pour en finir avec le Wall Street management***

*Jean-François Bolzinger, Marie-José Kotlicki*



## une initiative bien accueillie

Suivre les liens pour accéder aux documents :

*le 4 pages*

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article4237>

*la consultation*

<https://docs.google.com/consultation>

*la pétition*

<https://docs.google.pétition>

Accédez à tous les documents en pdf

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique604>

*nous comptabilisons déjà 745 signatures sur la pétition... et 430 consultations remplies*



Suite à notre dernier congrès, nous avons lancé le 30 mai dernier la campagne « Temps et Charges de Travail : Faisons les comptes », où en est-on près de 4 semaines plus tard ?

Ce mercredi 27, en milieu de journée, nous comptabilisons déjà 745 signatures sur la pétition à l'OFICT et 431 consultations remplies. Des chiffres qui démontrent, lorsqu'on les examine de plus près, à la fois la sensibilité de nos collègues de travail à ces thèmes et, dans le même temps, les potentialités en élargissant au maximum de services des initiatives qui permettent d'aller au contact, parallèlement aux signatures ou réponses à la consultation en ligne.

Sur les 745 signatures recueillies, plus de la moitié l'ont été dans le cadre d'initiatives locales : 123 en administration centrale, 119 à la DREAL Nord Pas-de-Calais, 66 à la DDTM Nord, 30 au service de Navigation Nord Pas-de-Calais, 40 en ddt77...

En administration centrale, la distribution du 4 pages un matin et la signature de la pétition aux cantines ont fait suite à 2 réunions du collectif A et B. La campagne doit se poursuivre dans les directions.

Les camarades de la DREAL Nord Pas-de-Calais et de la DDT 77 ont prévu de mettre l'été à profit pour voir d'autres collègues dans les bureaux. Des initiatives sont prévues comme en cette fin de semaine à la DREAL du Centre. D'autres sont envisagées pour la semaine à venir.

Les signatures déjà recueillies en ligne proviennent des 4 coins de la France, de nos services dans leur diversité et de tous les corps dont relèvent nos catégories et même au delà. C'est dire combien ces chiffres pourraient faire un bond en avant si les initiatives locales se multipliaient. Le cap des 1000 signatures et de 500 consultations peut être atteint d'ici le 13 juillet et le doublement de ces chiffres ne peut-il pas être un objectif pour la rentrée ?

L'administration ne s'y trompe pas et tente d'ouvrir des contre-feux. Ici il est question de mettre en place une « charte du travail » ; là des chefs de bureau se font taper sur les doigts du fait du non respect des garanties minimales par plusieurs agents de leur équipe. Une manière pour le ministère de culpabiliser l'encadrement intermédiaire et de lui faire porter le chapeau de la situation actuelle, tout en maintenant la question des moyens, notamment des moyens humains, au rang des sujets tabous ! Les « indiscretions » parues dans la presse sur l'évolution de l'emploi dans les ministères ne laissent pas d'inquiéter de ce point de vue. Une raison de plus pour retrousser les manches et faire signer la pétition de l'initiative individuelle de chaque syndiqué-e autour de lui à l'initiative collective de la section syndicale ou du syndicat.

## LA PFR EPINGLEE DANS UN RAPPORT DU CGEDD !



*...La CGT sera auditionnée  
le 29 juin...*

La CGT vient d'être destinataire d'un rapport du CGEDD sur le corps des attachés de l'équipement et sera auditionnée le 29 juin prochain. Nous aurons l'occasion de faire l'analyse de ce rapport et de ses préconisations. Notons toutefois dès maintenant que les auteurs de ce rapport ne mâchent pas leurs mots à propos de la PFR des attachés :

...« la note de gestion du 4 juillet, relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les corps de catégorie A de la filière administrative du MEDDE au titre de 2011, soulève beaucoup de contestations et ses « effets pervers » sont dénoncés. »

- D'une part, les postes occupés en DREAL semblent avoir été privilégiés au détriment des postes occupés en DIR et en DDT et « cette rigidité est dévastatrice » indique un chef de service.
- D'autre part, les pratiques hétérogènes des services génèrent des iniquités dans le traitement des agents, et l'un des errements aujourd'hui les plus fréquemment pratiqués en cas de changement de poste ou de structure consiste dorénavant à déterminer la part résultats de la prime de telle sorte qu'elle « corrige » l'éventuel recul de la part fonctions.
- Enfin, assez paradoxalement puisque l'un des exposés des motifs de la PFR était de faciliter la mobilité sur certains types de postes difficiles à pourvoir, sa mise en œuvre constitue un frein à la mobilité, car les détenteurs de ces postes à forts coefficients ne les quittent plus, créant ainsi une difficulté supplémentaire pour construire le parcours de carrière. »

Autant de critiques qui rejoignent en partie les nôtres. Parmi les propositions de la mission figure la réalisation d'une étude d'impact de la mise en œuvre de la PFR. Une étude d'impact qui devrait conduire, selon nous, à une remise en cause de la PFR elle-même.

Notre lettre va prendre quelques jours de vacances, tout comme vous, nous l'espérons...



Où que vous soyez, passez un bon été.  
On se retrouve à la rentrée...

Ont participé à ce numéro : Estelle Canonne, Bernard Salandre, Pierre Thomas, Nathalie Carpentier, Fabienne Tatot



## **Déclaration CGT et FSU au Comité central d'action sociale (CCAS) du 3 juillet 2012**

Madame la Ministre,

Où sont vos représentants ?

Cette réunion plénière du CCAS devait être l'occasion de donner des signes forts aux personnels et à leurs représentants en matière d'action sociale au sein des 2 nouveaux ministères le MEDDE et le METL après le changement institutionnel intervenu suite aux élections présidentielles et législatives.

Nous constatons l'absence encore une fois, de la Directrice des ressources humaines et celle de son adjoint.

Pourquoi cette absence ?

Nous n'avons aucune assurance que le solde des crédits dédiés à l'action sociale pour 2012 sera bien délégué dans les services pour permettre aux agents de bénéficier des prestations et des actions actées dans les CLAS et pas utilisé à d'autres dépenses de fonctionnement.

Est-ce une volonté délibérée d'exclure les membres du CCAS de l'examen des priorités pour répartir les crédits d'action sociale ?

Nous sommes inquiets sur la volonté réelle de donner les moyens aux CLAS pour fonctionner compte-tenu des nombreuses difficultés rencontrées dans les services, soit pour les décharges d'activité accordées aux présidents et secrétaires des CLAS, soit pour exclure hors du temps de travail les actions programmées pour les agents, soit même pour empêcher les déplacements des membres des CLAS ou du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement liées aux réorganisations et aux déménagements et les mesures prévues dans le projet RH 2013 de réduire les activités supports à 7% de la masse salariale, ne doivent pas impacter l'action sociale au sein du ministère.

Dans ces conditions, quelles garanties avons-nous que l'ensemble des services du ministère et les DDT et DDTM prendront bien en charge les frais liés aux formations et à la rencontre nationale des présidents de CLAS programmés à l'automne ?

Nous constatons que l'absence de dialogue social reste d'actualité. Où est le changement et qu'en est-il du respect des corps intermédiaires annoncé ?

**Dans ces conditions, les représentants CGT et FSU ont décidé de ne pas siéger ce jour à l'assemblée plénière du CCAS.**

Madame la Ministre, dès les prochains jours, une demande d'entrevue vous sera adressée par l'ensemble des composantes syndicales et associatives du CCAS pour exprimer les besoins sociaux des personnels actifs et retraités, pour obtenir des engagements sur des dossiers restés sans réponse depuis plusieurs années, que ce soit pour la sauvegarde du patrimoine social immobilier actuellement géré par les associations du MEDDE (FNASCE et CGCV), pour les prestations liées au logement, pour la pérennité des CLAS avec les moyens matériels et humains pour mettre en œuvre l'action sociale, une augmentation significative du budget de l'action sociale et la prise en compte des retraités dans la politique d'action sociale du ministère.

Les représentants CGT et FSU au CCAS.

**Comité Central d'Action Sociale  
du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie**

**Séance Plénière du 3 Juillet 2012**

**MOTION COMMUNE CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA, CGCV, FNASCE**

Madame la Ministre,

Les réorganisations ministérielles et les réformes de l'État (Réate-RGPP...) qui se succèdent à un rythme effréné engendrent un profond malaise. Les agents, toutes catégories confondues, vivent très mal des bouleversements sans précédent dans l'histoire de notre ministère qui a changé 5 fois d'appellation en 4 ans.

Depuis 5 ans, le CCAS a exprimé sans succès les besoins sociaux des personnels actifs et retraités en matière de pouvoir d'achat, de logement, de scolarité, de sauvegarde du patrimoine social immobilier, de pérennité des comités locaux d'action sociale, d'augmentation significative du budget d'action sociale ...

Aussi nous avons été sensibles aux slogans des récentes campagnes présidentielle et législative promettant « un changement pour maintenant » !

C'est pourquoi les personnels qui attendent celui-ci avec impatience, n'attendront pas encore 5 ans pour percevoir une amélioration dans leur vie professionnelle, familiale et sociale.

Or nous constatons que le CCAS qui devait se réunir aujourd'hui, était prévu sans la présence de la DRH de notre ministère .

C'est pourquoi les membres du CCAS représentant les personnels actifs et retraités ainsi que les associations conventionnées (FNASCE, CGCV), vous demandent d'urgence une entrevue pour vous exprimer leur volonté d'obtenir une rupture avec la politique précédente de mépris, d'absence de dialogue social et de dégradation de l'action sociale dans notre ministère.

Il est grand temps d'ouvrir une nouvelle ère d'action sociale en redonnant du sens et de la valeur humaine à tous ceux qui se dévouent pour l'entraide et la solidarité envers les plus démunis !

**Dans ces conditions, les représentants CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA, CGCV et FNASCE ont décidé de ne pas siéger ce jour à l'assemblée plénière du CCAS.**



## Fonction publique : Le changement, c'est pas pour tout de suite

C'est à la fin de la semaine dernière que le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a dévoilé ses premières orientations pour le projet de budget 2013, aux conséquences importantes pour la Fonction publique.

Autant le dire tout de suite : pour l'essentiel, il s'agit d'une grave erreur d'aiguillage.

Si l'UGFF – CGT se félicite sans ambiguïté des créations d'emplois annoncées, en particulier dans l'Education Nationale, elle condamne tout aussi clairement les suppressions à due concurrence prévues dans la plupart des autres ministères.

En supprimant de nouveau des dizaines de milliers d'emplois dans des secteurs durement touchés par cinq années de Sarkozisme, le Premier ministre prend la lourde responsabilité d'aggraver les conditions de travail déjà dégradées des agents et d'altérer la qualité du service public rendu aux citoyens.

Et ce, d'autant plus que des crédits de fonctionnement et d'intervention – indispensables à l'action publique – vont également subir de lourdes amputations.

Pour l'UGFF – CGT, la Fonction publique et ses salariés ne sont pas une variable d'ajustement économique. Ils sont des vecteurs incontournables du progrès social et du bien être de toute la population.

L'arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques, expression mise en avant par le candidat François HOLLANDE, ne saurait être synonyme de formule alibi pour le Président.

De surcroît, il faut souligner que ces décisions essentielles sont prises sans la moindre concertation avec les organisations syndicales et avant toute réflexion par les missions de la Fonction publique. Là aussi, il ne s'agirait pas que ces nombreuses déclarations gouvernementales ne soient que de purs slogans incantatoires, voire de simples paravents.

Sur le fond, réduire la dette et les déficits passe avant tout par une autre répartition des richesses créées, adossée à une véritable réforme fiscale mettant à contribution les stratosphériques et indécentes profits et revenus qui existent – et se développent - en France pour une minorité de privilégiés.

L'UGFF – CGT réclame à nouveau, comme elle l'a fait lors de sa prise de contact avec Marylise LEBRANCHU, un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois.

D'ores et déjà, elle appelle les salariés de la Fonction publique à mettre en débat la perspective d'une mobilisation rapide, d'autant plus indispensable si le gouvernement ne change pas de cap de manière urgente.

Montreuil, le 2 juillet 2012



## Retraité(e)s avec la Cgt faites-vous entendre

**D**epuis plusieurs mois, l'UCR-CGT agit dans un cadre unitaire, tout d'abord, auprès, des candidats aux élections législatives. Aujourd'hui, en direction des députés élus. Cette action vise à sensibiliser les députés sur trois sujets concernant, en particulier, les retraités.

15 millions de retraités, cela compte. Personne ne peut oublier cette réalité. C'est pourquoi, l'UCR-CGT, dans le cadre de la Conférence sociale organisée par le gouvernement les 9 et 10 juillet, entend par l'intermédiaire de la Confédération Cgt intervenir dans le débat. Des mesures immédiates sont attendues. Elles doivent être prises.

- L'aide à l'autonomie est un dossier qui doit, aujourd'hui, être de nouveau pris en compte par le gouvernement sur une autre base que son prédécesseur.

- Le pouvoir d'achat des retraités. Là, il s'agit d'une urgence prioritaire. Trop longtemps, les retraités ont été oubliés par le pouvoir et le Medef.

- L'accès aux soins des personnes âgées et retraités, certes, il s'agit d'un dossier en lien avec les actifs, mais, il existe des spécificités que personne ne doit nier.

Les chantiers ouverts par la conférence sociale doivent porter des mesures aptes à répondre aux attentes des retraités.

L'UCR-CGT vous propose au travers de ce 4 pages, de débattre de ses revendications et des moyens pour les faire aboutir.

Pour la Cgt, il s'agit de lier économie et social et ainsi développer une autre répartition des richesses pour satisfaire les besoins sociaux. ■

**François Thiery-Cherrier**  
*Secrétaire général de l'UCR-CGT*

# Action des retraités le 11 octobre 2012

*Une action des retraités a été décidée à la dernière commission exécutive de l'UCR-CGT, suite à l'intersyndicale du 29 juin où nous avons débattu de la forme, du lieu et de la date avant la Semaine bleue. Ce sera le jeudi 11 octobre 2012. Premier enjeu : Une forte manifestation et rassemblement à caractère national, à Paris, en direction de l'Assemblée nationale. Pour les retraités ne pouvant se rendre à Paris, nous incitons les organisations syndicales à se rencontrer localement afin de décider des formes d'action et des initiatives en territoires. L'action s'adresse aux députés élus, mais aussi aux candidats non élus. Faites-le savoir dès maintenant.*



## Aide à l'autonomie : enjeux et réponses aux besoins

### La Cgt revendique :

- La construction d'un nouveau droit, un droit universel de compensation à la perte d'autonomie pour tous les âges.
- Une politique de santé publique et de prévention tout au long de la vie, notamment la création de véritables services de santé au travail et d'un suivi post professionnel.
- L'intégration d'un nouveau droit « autonomie » dans la branche maladie de la Sécurité sociale, financée dans le cadre des propositions de réformes du financement de la Sécurité sociale défendues par la Cgt.
- Le développement des structures d'aide à domicile avec du personnel à temps plein, formé, qualifié et correctement rémunéré qui permette un suivi qualitatif de la personne aidée.
- Le développement des services et des soins infirmiers à domicile y compris dans les zones rurales.
- Le développement d'établissements diversifiés, publics et assimilés correspondants à la diversité des situations des personnes avec un taux d'encadrement d'un personnel qualifié pour un résident.
- Un grand service public de l'aide à l'autonomie des personnes à domicile ou en établissement, en partenariat avec le secteur associatif. Ceci, afin de simplifier les démarches, de coordonner les interventions, d'assurer un suivi et une qualité de prestations, d'assurer un lien entre établissement et domicile, d'assurer une bonne formation des personnels et de reconnaître leur qualification dans des salaires décents.
- Un reste à charge pour les résidents, compatible avec le niveau des retraites et des pensions. ■



# Difficultés d'accès aux soins

*Afin d'assurer l'accès aux soins, de lutter contre les inégalités sociales et spatiales de santé, il est nécessaire de promouvoir une gouvernance du système où les usagers peuvent prendre toute leur place.*

**La Cgt exige :**

- La fin du désengagement de la couverture de base assurée par la Sécurité sociale.
- La réduction du reste à charge supporté par les malades, la suppression des franchises médicales et du forfait hospitalier, l'arrêt des déremboursements des médicaments et du transfert vers les complémentaires santé.
- L'amélioration des aides permettant à tous et en particulier aux retraités d'avoir une complémentaire santé.
- Des mesures incitatives à l'égard des médecins, afin de favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé.
- Le maintien et le développement des services publics hospitaliers de proximité.
- L'arrêt des dépassements d'honoraires et le respect des conventions médicales.
- Des mesures concrètes et rapides doivent être prises, afin de renforcer notre système de protection sociale solidaire. ■



# Pouvoir d'achat des retraités : Rien ne va plus !

*La retraite n'est pas une aumône, mais un droit que l'on s'est ouvert en participant, par le travail à la création de richesses. Les 15 millions de retraités ne sont pas un « coût » ils sont surtout un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi pour la société, avec au travers des retraites, 279 milliards d'euros réinjectés dans l'économie ; leur niveau de vie et leur avenir intéressent toute la société.*

**La Cgt exige :**

- Un rattrapage de la perte cumulée du pouvoir d'achat par une augmentation immédiate de 300 € pour tous.
- Un retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- Le minimum de pension porté au niveau du Smic que nous revendiquons à 1 700 € brut.
- Le rétablissement de la demi-part fiscale supprimée aux veuves, veufs, divorcés, séparés.
- Le relèvement de la pension de réversion à 75 % de la pension initiale.
- Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- Une vraie réforme des retraites qui mettent à contribution les revenus financiers à la même hauteur que les cotisations sociales et qui ouvre d'autres perspectives en matière de vie à la retraite pour les retraités d'aujourd'hui et de demain. ■



## Retraité(e) et citoyen(ne) à part entière

Les organisations syndicales de retraités : CFDT, CFTC, CFE/CGC, CGT, UNSA et la FGRFP se félicitent de la tenue de la conférence sociale et souhaitent attirer l'attention du gouvernement sur la situation des retraités et personnes âgées.

Les retraités qui forment un groupe social important de 15 millions de personnes, ont des attentes fortes, tant vis-à-vis des mesures sociales qui seront prises par le gouvernement que sur les chantiers qui seront ouverts pour des changements en profondeur.

Les organisations syndicales de retraités demandent que des dispositions immédiates soient prises pour résoudre la dégradation du pouvoir d'achat des retraités. Des mesures urgentes doivent être prises, particulièrement en direction des retraités qui touchent des basses pensions. En effet, des situations de grande précarité touchent de plus en plus de retraités âgés surtout les femmes vivant seules. Pour rappel, nous revendiquons un minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète.

Concernant la perte d'autonomie, des mesures urgentes sont nécessaires pour aider à financer l'APA et donner de réels moyens aux services d'aides à domicile. Il est urgent de diminuer le reste à charge des personnes âgées et des familles. Nous rappelons la nécessité

de créer un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge, prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité sociale.

L'accès aux soins est un droit fondamental qui doit être effectif pour tous, partout et à tout moment. Il est sérieusement mis à mal par la hausse des dépenses de santé directes (divers forfaits, dépassements d'honoraires ou franchises médicales), par la hausse des cotisations des complémentaires santé et bien d'autres dispositions qui ont conduit de nombreux retraités à renoncer à se soigner, faute d'argent.

Les difficultés d'accès aux soins ne sont pas propres aux retraités, elles frappent tous les Français. Mais ces difficultés prennent une importance accrue pour les retraités et, tout particulièrement, pour les retraités âgés en raison des handicaps liés au vieillissement. Des mesures concrètes et rapides doivent être prises afin de renforcer notre système de protection sociale solidaire.

Les organisations syndicales de retraités demandent que ces trois sujets, sur lesquels elles ont des exigences revendicatives et des propositions très concrètes à formuler, ne soient pas oubliés. Elles demandent que le gouvernement ouvre un cadre qui permette d'exprimer concrètement ces exigences. ■

# GARDEZ LE CAP

## Syndiquez-vous

Je rejoins le syndicalisme retraité  
Je me syndique à l'UCR-CGT

Nom > ..... Prénom > .....  
Adresse > .....  
.....  
Code postal > ..... Ville > .....  
Branche professionnelle d'origine > .....  
Tél. (facultatif) > .....

Bulletin à retourner à l'UCR CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex  
ou à remettre à un(e) militant(e) CGT de votre connaissance



## RESOLUTION GENERALE ASSEMBLEE GENERALE DE LA MGET DES 20 ET 21 JUIN 2012 A SAINT BRIEUC

---

### UNE ESPERANCE DE RECONQUETES SOCIALES A FAIRE VIVRE

Les délégués de la MGET ont analysé avec attention les récents changements intervenus au sein des institutions politiques nationales : Présidence de la République, gouvernement, Assemblée Nationale pour ces dernières semaines, et le Sénat il y a moins d'un an.

Ils attendent un changement radical de politique sociale et une évolution des services publics plus respectueuse des aspirations des citoyens et des personnels.

#### **Des mutualistes exigeants sur le financement de la Sécurité Sociale**

Le contexte économique national et européen ne peut tenir lieu d'argument pour poursuivre une politique de remise en cause des droits des assurés sociaux (franchises, hausse des tickets modérateurs, etc...).

La MGET note avec intérêt l'organisation d'une Conférence sociale les 9 et 10 juillet, avec la participation du Président de la République et du Premier Ministre. Elle sera attentive et exigeante en particulier sur les propositions de financement de la protection sociale qui est l'un des thèmes retenus pour cette consultation.

La MGET approuve l'engagement du Président F. Hollande de suppression de la TVA sociale décidée par son prédécesseur. En effet, cette TVA dite sociale aurait eu pour effet de fiscaliser encore davantage les recettes de la Sécurité Sociale. Pour cette même raison, la MGET se prononce pour l'extinction de la CSG et le retour à la cotisation sociale, conditions indispensables à un retour de la gestion de la Sécurité Sociale par les représentants élus des assurés sociaux.

Pour répondre aux besoins croissants de la population, tel qu'une prise en charge nationale de la perte d'autonomie, il faut repenser le financement de la Sécurité Sociale, pilier principal de la solidarité nationale. Il convient de reconsidérer l'ensemble des exonérations de cotisations, et de faire contribuer tous les revenus du capital au même niveau que les revenus du travail, au nom de l'efficacité économique et de la justice sociale.

A cette évolution immédiate, s'ajoute une nécessaire obligation de sortir du sous-financement de la protection obligatoire et de la spirale de l'endettement, au risque sinon de remettre en cause la pérennité du système universel et solidaire.

## **Des mutualistes exigeants sur le fonctionnement du système de santé**

Profondément révoltés par l'augmentation du renoncement aux soins, la MGET exige que tout soit mis en œuvre pour lever les obstacles économiques et d'organisation du système de soins.

Privilégier les soins de premiers recours par l'intermédiaire du médecin traitant passe par la dispense d'avance de frais pour le patient, et par une reconnaissance du professionnel de santé pour les actes de prévention et de suivi des pathologies chroniques ou de longue durée.

Une vraie maîtrise des restes à charge est aussi un levier d'action pour favoriser un réel accès aux soins pour tous. Pour cela, un retour à l'opposabilité des tarifs pratiqués par les médecins doit être la règle. A cet égard, nous refusons un secteur optionnel qui légitime sans aucune règle les dépassements d'honoraires.

## **Des mutualistes exigeants sur la reconnaissance de leurs pratiques solidaires**

Après une série d'attaques inouïes du dernier gouvernement contre les mutuelles, il est temps de reconnaître notre mouvement en tant qu'acteur de soins au travers de nos établissements sanitaires et médico sociaux, en tant qu'acteur de protection sociale complémentaire solidaire indispensable pour l'accès aux soins de qualité à moindre coûts pour tous, et aussi en tant qu'acteur de l'assurance maladie obligatoire au travers de la gestion du régime des fonctionnaires confiée par la loi.

Pour la MGET, ce triple rôle justifie grandement une différenciation de traitement, en particulier sur le plan fiscal, au regard de nos engagements sur des missions de service public.

Aussi, nous serons principalement vigilants sur le respect des engagements pris pour une révision en faveur des mutualistes, de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) qui a doublé en 2011.

Par ailleurs, nos pratiques de conventionnement mutualiste avec les professionnels de santé doivent être juridiquement reconnues, au même titre que la contractualisation autorisée pour les compagnies d'assurance et les institutions de prévoyance.

Enfin, la MGET attend un soutien actif des pouvoirs publics (ministère de la santé et CNAMTS) pour la création d'une union de gestion du régime obligatoire de tous les fonctionnaires dans laquelle les mutuelles de la fonction publique se sont engagées, en lieu et place de la pluralité d'acteurs actuels qui fragilise nos structures.

## **Des mutualistes exigeants sur une politique sociale partenariale avec les employeurs**

En application stricte des statuts des fonctionnaires, ils exigent le retrait de la journée de carence.

Mutuelle professionnelle de la Fonction Publique depuis 65 ans, la MGET réaffirme sa volonté de partenariats avec les employeurs publics au service de tous les agents de ses champs d'activités.

**Intervention de Christian MAHUT,  
Président du C.C.A.S.  
lors de l'assemblée générale de la M.G.E.T.  
à Saint Briec le 21 juin 2012**

-----

Je tiens tout d'abord à remercier votre Président Général Hubert BORDERIE pour son invitation à votre assemblée Générale.

Je vous apporte le salut fraternel du Comité Central d'Action Sociale (CCAS) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, dont j'assume la Présidence pour un nouveau mandat de 3 années, suite au renouvellement du 7 février 2012. C'est donc pour moi, ma deuxième participation à votre assemblée Générale après celle de Strasbourg en 2011.

Nous venons de vivre une période particulièrement difficile, pour les personnels de notre Ministère qui ont dû faire face à de nombreuses restructurations ; abandons de missions, réformes statutaires et indemnitaires, gel des salaires et réduction des possibilités de promotion, suppressions massives d'emplois, dénigrement et culpabilisation des fonctionnaires ; mépris du pouvoir à l'égard des organisations syndicales et représentants du personnel.

Ces situations ont provoqué une crise morale sans précédent, une perte de sens au travail, un profond sentiment d'abandon, provoquant de nombreux drames humains et états dépressifs, amenant certains de nos collègues à commettre l'irréparable ; au prix de sacrifier leur vie et de laisser leur famille dans une grande détresse. Arriverons-nous à reconstruire l'édifice MEDDE avec Nicole BRICQUE.

Dans ce contexte, l'action sociale au plus près des personnels actifs et retraités, constitue le ciment, une valeur refuge, un lien social indispensable remplaçant l'être humain au centre des préoccupations et, de la réponse aux besoins sociaux. Mais comme toutes les valeurs collectives et solidaires, notre action sociale est menacée par la rationalisation budgétaire, la chasse aux emplois publics, la rentabilité et la marchandisation du service public.

Depuis le début d'année 2012, nous avons de grandes difficultés à renouveler les comités locaux d'action sociale, par les effets conjugués d'une volonté des chefs de service de réduire les moyens humains, matériels et financiers dédiés aux CLAS, et d'une crise des vocations de représentants du personnel en mal de reconnaissance et privés de moyens pour exercer leur mandat.

Alors oui, il y a urgence d'inverser la tendance et de redonner du sens et de la valeur humaine, à tous ceux qui se dévouent pour le bien commun, pour l'entraide et la solidarité envers les plus démunis. Et ils sont de plus en plus nombreux parmi nous, ce sont des agents de catégorie C qui jusqu'au 6<sup>ème</sup> échelon gagnent moins de 1200 euros/mois, pour lesquels les fins de mois arrivent de plus en plus tôt ; Ce sont ces collègues qui élèvent seuls leurs enfants, avec les pires difficultés pour se loger et faire face au quotidien ; ce sont ces retraités, ces veufs ou veuves qui survivent

avec des pensions de misère dans une grande précarité sociale ; les amenant à renoncer à se saigner et parfois à fréquenter les restos du cœur.

Alors il n'est pas étonnant que les demandes d'aides matérielles et de prêts sociaux traitées au sein des CLAS, soient de plus en plus nombreuses ; et que près du quart de celles-ci résulte de dépenses de santé que ces actifs et retraités ne peuvent plus assumer.

Ainsi la perte d'autonomie constitue un véritable enjeu de société qui doit être prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la protection sociale obligatoire et intégrant la personne en perte d'autonomie, mais aussi son entourage, et l'organisation de son accompagnement.

S'en remettre aux groupes privés pour prendre en charge la dépendance, serait facteur d'exclusion pour les plus pauvres et de profits faits sur le dos des familles et des collectivités ; au regard des prix pratiqués exorbitants.

Mais pourquoi serions-nous pessimistes, alors qu'un slogan de campagne résonne encore dans nos têtes ! Comme « au lendemain qui chante » ! « Le changement c'est maintenant » ! Alors j'ai envie de leur dire « chiche » ! Car il y a urgence, et les agents n'attendront pas encore 5 ans pour percevoir une amélioration dans leur vie professionnelle et familiale.

En effet, nous attendons des réponses aux besoins sociaux, en matière de salaire et pouvoir d'achat, de logement, de scolarité et d'éducation, de transport, de protection sociale, d'accès aux vacances et aux loisirs, ... Ce ne sera possible que si le choix politique est fait d'imposer un autre partage des richesses et de mettre fin à la privatisation des profits et à la socialisation des pertes et déficits publics sur le dos des classes populaires et moyennes.

Dès cet été, le CCAS avec toutes ses composantes syndicales et associatives, demandera une audience à notre Ministre et son cabinet pour exprimer les besoins sociaux des personnels actifs et retraités, pour obtenir des engagements sur des dossiers restés sans réponse depuis plusieurs années, que ce soit pour la sauvegarde du patrimoine social immobilier, pour les prestations liées au logement, pour la pérennité des CLAS avec les moyens matériels et humains pour mettre en œuvre l'action sociale, une augmentation significative du budget de l'action sociale, et la prise en compte des retraités dans la politique d'action sociale du Ministère.

Concernant la protection sociale, l'enjeu est bien de reconquérir la couverture obligatoire permettant de garantir une sécurité sociale pour tous, et à chacun de bénéficier de soins et de protection sociale selon ses besoins. La protection sociale complémentaire n'est pas là pour se substituer à la protection sociale obligatoire mais comme son nom l'indique elle doit intervenir en complément !

Dans ce domaine aussi, je formule le souhait que la solidarité soit renforcée envers nos collègues actifs et retraités les plus démunis, à travers des montants de cotisations compatibles avec leurs revenus et, des aides sociales spécifiques pour les dépenses de santé laissant un reste à charge insupportable pour les agents et leurs familles, notamment pour les soins palliatifs consécutifs aux graves maladies.



Concernant la prévention santé, plusieurs CLAS m'ont interpellé sur le montant élevé des prestations proposées par l'Institut en Recherche et Prévention Santé (I.R.P.S.). Les CLAS apprécient positivement la qualité des intervenants et des prestations de l'I.R.P.S., mais sont contraints de mettre en concurrence différents prestataires, certains renoncent à organiser des actions faute de moyens financiers suffisants.

Dans le cadre de la politique de prévention développée par la M.G.E.T., par ailleurs référencée par notre ministère, ne pourrait-il pas y avoir une offre tarifaire adaptée et harmonisée sur l'ensemble du territoire, offrant de plus grandes possibilités aux CLAS de mettre en œuvre ces actions ?

Enfin pour conclure, de reprendrai volontiers à mon compte les propos d'Ambroise CROISAT, un des fondateurs de la sécurité sociale et des retraites, lors de son dernier discours à la tribune de l'Assemblée Nationale en octobre 1950.

**« Jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès ! ... »**

Christian MAHUT  
Président du CCAS